

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Domaine et patrimoine

SOUS DOMAINE :
Aliénations

OBJET :
**Cession de la
parcelle BD 357 (28
rue Barbès)**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
22/05/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/52

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme REY Céline, M. AUBARD Olivier, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda, M. MAGGIO Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents:

Mme MEILLIERE Peggy, procuration à Mme LEBORGNE Céline.
Mme GROUARD Anne-Marie, procuration à M. BORSNAK Philippe.
Mme CABES Sarah, procuration à Mme POIRRIER Eve.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune avait validé par délibération du 28 juin 2023 le principe de cessions de divers bâtiments vétustes situés rue Barbès dont la commune n'a pas l'utilité et qui n'entrent pas dans le projet de requalification du centre. M. le Maire rappelle qu'il avait été autorisé à mandater une ou plusieurs agences immobilières pour la vente de ces parcelles.

M. le Maire indique qu'il a reçu une proposition d'achat pour la parcelle cadastrée BD 357 pour un montant de 8 500 €.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1211-1,

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 05/06/2023,

Vu la proposition d'achat de M. EL FAZNI Abderahim et EL FAZNI Youssef en date du 12/04/2024,

Considérant l'intérêt de réaliser cette cession qui pourra permettre la réhabilitation d'un bâtiment dont la commune n'a pas l'utilité,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie – Démocratie participative – Transition écologique réunie le 15/05/2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de valider la cession de la parcelle cadastrée BD 357 sise 28 rue Barbès à M. EL FAZNI Abderahim et M. EL FAZNI Youssef pour un montant de 8 500 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document d'ordre administratif, ou financier relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 011-211101167-20240528-2024_52-DE

Berger
Levrault

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Philippe BARDY



Le Maire,

Grégory DELFOUR